

# Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité

## Séance du 21 mars 2019

Conseillère absente excusée : M-L. Arnaud procuration à Ch. Bénazet.

Secrétaire de séance : N. Fauré.

➤ **Présentation de l'avancement des travaux par l'architecte.**

➤ **Menuiseries extérieures sur façade Est du bâtiment du Vieux-Four et son extension.**

Les châssis posés dans la rue du Vieux Four ne répondent pas aux normes pare-feu 1/2 h, imposées lorsque la distance avec une habitation voisine est inférieure à 4 mètres. Ce problème découle de plusieurs faits. D'une part, le retard du bureau de contrôle sécurité DEKRA qui a rendu le rapport initial de contrôle technique (RICT) alors que l'analyse des offres de la consultation des entreprises était pratiquement terminée. D'autre part, la mention de ce point de sécurité à l'article P6 mentionné « Parc de stationnement » n'attirait pas l'attention. L'entreprise de menuiserie reconnaît une part de sa responsabilité dans le manque de réaction devant ce point de sécurité. Elle propose ainsi de prendre une partie de la plus-value à sa charge, soit 5 000 € HT. Compte tenu des moins-value pour 12 740,03 € HT obtenues par des ajustements validés par DEKRA et des plus-value pour 24 215,79 € HT, le différentiel est de 11 475,76 € HT.

Ces modifications sont soumises au vote du conseil municipal :

Pour : P. Carrière, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, Cl. Lafon, B. Larroche, J-L. Lucas.

Abstentions : M-L. Arnaud (pouvoir à Ch. Bénazet), P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-MP. Jimenez

➤ **Etat de la corniche sous toiture du bâtiment du Vieux-Four.**

Les briques foraines de la corniche ne sont pas stables. Elles présentent des risques de chute et de dégradation sur le long terme pour la couverture en polycarbonate.

La suppression de la corniche permettrait de rehausser le niveau de la couverture de la

coursive qui est actuellement à 2,20 mètres au point le plus haut.

Elle permettrait également de boucher les trous par lesquels les pigeons accèdent aux combles. Ces travaux pour empêcher le passage des pigeons devront être réalisés.

Le devis proposé par l'entreprise de gros œuvre est de 6 864, 48 € TTC

Ce devis est soumis au vote du conseil municipal :  
Pour : M-L. Arnaud (pouvoir à Ch. Bénazet), Ch. Bénazet, P. Carrière, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, Cl. Lafon, B. Larroche, J-L. Lucas

Contre : P. Balty.

Abstentions : A. Dardard, M. Denoy.

➤ **Bilan des façades.**

Une réflexion doit être menée sur le choix d'enduire ou de réaliser un rejointoiement des briques foraines pour les différentes façades du bâtiment du Vieux-Four. Pour l'instant, le choix suivant est arrêté :

- la façade Sud sera enduite en conservant les corniches. Le maximum sera fait pour conserver les encadrements qui sont dégradés.

- la façade Nord sera conservée et rénovée.

- la façade Est sera examinée avec l'enduseur lorsque l'échafaudage sera en place.

Une réunion avec les élus doit-être alors être organisée pour arrêter les choix. Ces choix doivent prendre en compte la possibilité d'une moins-value, qui permettra notamment le rafraîchissement de la façade du bâtiment de la maternelle non prévu au projet.

➤ **Autres modifications.**

**1/ Réfection des appuis de fenêtre du bâtiment du Vieux-Four**

Les appuis ont dû être repris car les murs étaient en terre cuite très friable. Le montant de la facture proposée par l'entreprise de gros œuvre pour reprendre ces appuis est de 3 097,44 € TTC.

## 2/ Modification du système de contrôle d'accès et de visiophonie

Le système prévu initialement ne permettait pas d'être entendu de toutes les classes du fait de l'épaisseur des murs et de la disposition des classes. De plus, l'équipe enseignante a fait la demande de pouvoir gérer l'accès de l'école à partir de chaque classe, du fait de l'accroissement des sorties et entrées en cours de journée dans l'école (orthophoniste...).

La plus-value s'élève à 3 120 € TTC.

### ➤ Boucher les accès des pigeons aux combles du bâtiment du Vieux-Four.

Le devis s'élève à 5 268,18 € TTC.

Ce devis est soumis au vote du conseil municipal :  
Pour : P. Carrière, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, Cl. Lafon, B. Larroche, J-L Lucas.

Abstentions : M-L. Arnaud (pouvoir à Ch. Bénazet), P. Balty, Ch Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez

### ➤ Remarques diverses.

- Le bilan des dépenses par rapport au montant initial des marchés signés de 1 870 450,57 € HT reste faible par rapport à l'ampleur du projet et aux problèmes techniques rencontrés lors de la phase de gros œuvre. Entre les plus-value et les moins-value, la dépense supplémentaire s'élève à + 14 102,68 € HT soit 16 923,22 € TTC.

- L'architecte précise que le montant de la réfection de l'école d'une surface de 2 270 m<sup>2</sup> s'élève à 907 € HT/m<sup>2</sup>, ce qui n'est pas élevé par rapport à une construction neuve.

- Le délai de livraison de la première tranche prévu pour fin juin est repoussé à fin juillet, du retard ayant été pris par le gros œuvre suite aux problèmes de structures de la façade du bâtiment du Vieux-four.

Pour avancer sur les travaux de la cantine, il est prévu de commencer la destruction de l'escalier descendant à la cantine pendant les vacances d'avril

- les problèmes d'humidité provenant du mur intérieur de la cantine sont connus. Une solution technique est recherchée pour permettre l'évacuation de l'eau infiltrée.

Fin de séance : 20h50